



Clermont-Ferrand, le 15/02/2017

**SNUipp-FSU**

**Coordination Académie de Clermont**

Maison du Peuple  
29 rue Gabriel Péri  
63000 CLERMONT-FD  
04.73.31.43.72

À l'attention de Madame le Recteur  
de l'Académie de Clermont-Ferrand,

Objet : Création de postes d'inspecteur de l'éducation nationale 1<sup>er</sup> degré – rentrée 2017

Lors des opérations de carte scolaire, nous avons découvert avec surprise les projets des directrices et directeur académiques des départements de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire d'ouvrir des postes d'inspecteur de l'éducation nationale sur les moyens du 1<sup>er</sup> degré, à hauteur de 1,5 poste pour un poste créé.

Sans remettre en cause la nécessité d'abonder les moyens d'encadrement pour nos départements, ni émettre un jugement de valeur sur les raisons qui prévalent à ces ouvertures, nous nous interrogeons sur le fait que ces moyens soient imputés sur les moyens du 1<sup>er</sup> degré. Les trois départements concernés ne bénéficient d'aucun moyen supplémentaire pour la prochaine rentrée scolaire, ce qui revient à dire que ce sont des fermetures de postes qui rendront possible l'ouverture de ces postes d'encadrement.

Le SNUipp-FSU ne peut partager les priorités mises en avant lors des cartes scolaires dans nos départements, qui plus est quand les promesses ministérielles largement médiatisées ne sont déjà pas tenues, notamment sur la scolarisation des moins de trois ans ou sur la recréation de postes sur les RASED incomplets.

C'est pourquoi nous demandons que les postes d'encadrement fassent l'objet d'une carte spécifique comme c'était le cas jusqu'à présent, et que les moyens du premier degré soient réservés au bon fonctionnement des classes et des écoles pour la réussite de tous les élèves.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame le Recteur d'Académie, l'expression de notre profond respect.

Pour la coordination du SNUipp-FSU,  
Académie de Clermont

Sandrine MONIER